



N° 1 | 15.12.2020

D' EEËRMOUK ODER KLÉNKERT

GEBURTSHELFERKRÖTE
ALYTE ACCOUCHEUR

D 'Aart huet eng interessant Biologie, well de Männchen sech d' Läichschnéier em d' Been wéckelt a mat sech erëmdréit bis déi Kleng schlüpfen. Dohier den Numm Eeërmouk.

Den zweeten Numm Klénkert bezitt sech op hir Ruffer, eenzel melodeschen Téin, déi kleng wéi eng kleng Klack.

► Säit 3



© SICONA

NOUVELLE NEWSLETTER

Etant donné qu'il est difficile de réunir le comité du COPIL «MAG» en ces temps de Covid-19, le bureau du COPIL a décidé de lancer une Newsletter. Cette Newsletter donnera la possibilité de communiquer les dernières nouvelles du COPIL «MAG» et sortira deux à trois fois par an suivant les besoins. Tout acteur du COPIL pourra participer à la Newsletter en présentant un projet ou en diffusant une information.

Pour la participation à la prochaine Newsletter ou pour de plus amples informations sur un projet, veuillez contacter notre animateur
M. Benjamin PAULY
benjamin.pauly@anf.etat.lu.

CONSTITUTION DU COPIL MAMER-AISCHDALL-GRENGEWALD

Composition du Bureau «Mamer-Aischdall-Gréngewald» :

Président du COPIL N2000	Mme SINNER Carole
Représentant Administration de la Nature et des Forêts	M. GENGLER Charles
Représentant Administration de la Gestion de l'Eau	M. PRIM Claude
Représentant des Communes	M. MALHERBE Michel
Représentant des Communes	M. WEICKER Raoul

Arrêté ministériel

Le COPIL «Mamer - Aischdall - Gréngewald» a été arrêté officiellement le 12 mai 2020 par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Règlement interne

Une première réunion du bureau a eu lieu le 21 janvier 2020 pour servir principalement à fixer le règlement interne du COPIL «MAG». Le règlement interne définit le fonctionnement et le rôle du comité, du bureau, du président et de l'animateur. Il a été arrêté le 12 mai 2020.



NOUVELLES ADMINISTRATIVES

Plan quinquennal

Une des missions du bureau est de fixer les priorités des sites Natura 2000 au sein du CO-PIL «MAG» dans un plan quinquennal.

Ce plan quinquennal une fois finalisé définira les thèmes/projets essentiels à mettre en œuvre pour une période de 5 ans. Ce plan quinquennal ne doit pas être vu comme un document rigide, mais plutôt comme un outil vivant qui peut être adapté au fur à mesure pour répondre à la réalité du terrain.

Dans une prochaine Newsletter, il y aura de plus amples informations sur ce plan quinquennal.

Logo

Le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, en collaboration avec les animateurs des différents COPILs ont réalisé un logo national pour les COPILs Natura 2000 du Luxembourg.

A part de la signature, le logo est identique pour tous les COPILs. L'objectif est de donner une meilleure identification visuelle aux COPILs et à Natura 2000.



NATURA 2000
COPIL Mamer-Aisdall-Gréngewald

Etat des lieux

Les travaux pour un état des lieux de tous les projets qui ont été réalisés dans les zones Natura 2000 du COPIL «MAG» sont en cours de finalisation. Une première conclusion peut déjà être qu'un très grand nombre de projets ont été réalisés par les différents acteurs.

Le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a également décidé d'élaborer un «États des Lieux 2017-2020» au niveau national. Cet exercice d'encodage rétroactif doit être réalisé par les animateurs Natura 2000 pour leur COPIL respectif et devra se terminer pour la fin de l'année 2020.

Le but de l'état des lieux national est d'obtenir un aperçu général sur toutes les mesures de conservation de la nature réalisées au niveau national pour cette période de temps.

ESPACES NATURELS



Une nouvelle application informatique, appelée «Espaces Naturels», a été mise en place. L'animateur du COPIL «MAG» est le coordinateur pour la mise en œuvre de cette application.

Il participe au développement informatique et forme et coordonne les autres animateurs Natura 2000. Le but est de permettre à tous les acteurs «conservation de la nature» du Luxembourg (animateurs N2000, stations biologiques, parcs naturels, les syndicats intercommunaux, n&ë, administrations, ...) d'encoder et de planifier leurs futurs projets à l'intérieur ou à l'extérieur des zones Natura 2000.

Ainsi, tous les projets réalisés ou projetés se retrouveront dans une même base de données.

Grâce à cette application, il sera possible de visualiser lors des prochains Comités les mesures planifiées et réalisées sur le territoire du COPIL. De plus, elle permettra de faciliter le suivi de l'évolution de la protection de la nature au niveau national, notamment en vue du «Reporting 2025» à l'Union Européenne.



PROJETS OU RÉALISATIONS



© Mireille Feldtrauer

LES FORÊTS EN ZONE NATURA 2000 - C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!



Un nouveau projet pilote a été lancé par l'asbl FSC – Fir en nohaltegen Bësch, intitulé «Les Forêts en Zone Natura 2000 – c'est l'affaire de tous!» en septembre 2020 sur le territoire de la zone Natura 2000 «LU1018 – Vallée de la Mamer et de l'Eich».

Le projet a pour objectif de sensibiliser et conseiller les propriétaires privés aux objectifs Natura 2000 pour une sylviculture proche de la nature. Les priorités du FSC seront:

- » la mise en œuvre d'un concept national de conseil intégré en matière agricole et sylvicole;
- » le renforcement des développements dans le domaine de la sensibilisation;
- » la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et de ses plans de gestion;
- » le maintien et l'amélioration de la biodiversité en milieu forestier grâce à une gestion durable

Le projet a été accordé par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et est financé par le fond de l'environnement pour une durée de 2 ans avec la possibilité d'une prolongation de 3 ans supplémentaires.

Pour de plus amples informations,
veuillez contacter Mme Labidi de l'asbl
«FSC – Fir en nohaltegen Bësch»
d.labidi@lu.fsc.org

Les landes à callune

Les landes à callunes sont des surfaces caractérisées par l'absence d'arbres et la présence surfacique (au moins 25%) de *Calluna vulgaris*. Cet habitat se développe de préférence sur des surfaces sèches et peu nutritives (manque d'azote et de phosphore). Le sol est généralement très acidifié et sablonneux.

Une des priorités du plan de gestion Natura 2000 de la zone «LU0001018 Mamer-Äischdall» est la restauration et la création de cet habitat très rare et sensible.

Le plan de gestion prévoit la création et la restauration de 25 ha de landes à callunes pour les 30 prochaines années. La restauration et la création de landes à callunes en milieu forestier nécessitent souvent une coupe rase de toutes les structures ligneuses, le «plaggen¹»

des premières couches du sol et l'ensemencement de la surface par la callune. En raison du changement climatique, la restauration ou la création de landes à callunes est à favoriser en milieu ouvert.

En vue de la réalisation de ce projet, un groupe de travail «Heiden» sera créé. Ce groupe de travail fera des propositions sur la manière d'aborder ce projet et sur le choix des surfaces appropriées pour les restaurations ou créations. Une réalisation coordonnée du projet est visée sur tout le territoire du COPIL «MAG».

En cas d'intérêt à participer à ce groupe de travail, veuillez contacter notre animateur M. Benjamin PAULY.



© Mireille Feldtrauer

¹ «plaggen»: Décapage du humus, riche en nutriment

KLÉNGELBUER

AMÉLIORATION ET RESTAURATION DES MARES

«GIPSWEIEREN» ET «ROUDENHAFFWEIER»



Texte: SICONA
Fotografen: © SICONA

Den Dall vum Kléngelbuer ass bekannt fir seng Naturschénheeten, notament seng grouss Bongerten an och fir d'Gipsweieren an d' Roudenhaaffweier. Dës grouss Weiere ginn allerdéngs vu klenger Fléissgewässer gespeist a sinn dofir vir verschidden Amphibienarten net géeeegent. Dofir war de SICONA frou, wéi d'Gemeng Koplescht an de Propriétaire vum Kléngelbuer – en Natur genéissen-Betrieb mat deem de SICONA scho vill zesummege schafft huet – d'Accord ware fir hei zwee weider Weieren unzeleeën. Dës Weiere ginn zum gréissten Deel duerch Reewaasser gefëllt a sinn domat waarm Gewässer. D'Amphibië profitieren ausserdeem vun de gudde Landliewensraim, déi de biologesch genotzte Bongerten offrëiert.



▲ Bagger-Aarbechten un den neien Weieren um Kléngelbuer.

De SICONA huet schonn zënter Joren eng intensiv Zesummenaarbecht mam Kléngelbuer. De Biobetrieb, deen sech op Uebst spezialiséiert huet, ass ee vun eise regionale Qualitätsproduzenten am Kader vun eise Regionalvermaartungsprojet Natur genéissen an zeechent sech duerch grouss Héichstambongerten aus, bei déi elo zwee Weieren derbäi kommen.

Eng vun den Zilaarten ass d'Eeërmouk oder Klénkert (Geburtshelferkröte, Alyte accoucheur). D' Aart huet eng interessant Biologie, well de Männchen sech d' Läichschnéier em d' Been wéckelt a mat sech erëmdréit bis déi Kleng schlüpfen. Dohier den Numm Eeërmouk. Den zweeten Numm Klénkert bezitt



▲ Opfand: Di schéin Héichstambongerten, déi em d' Weieren stinn.



▲ Alytes obstetricans, Geburtshelferkröte, Alyte accoucheur

sech op hir Ruffer, eenzel melodeschen Téin, déi klenger wéi eng kleng Klack.

De Klénkert huet gär waarm, sonnig Gewässer, mee hält sech u Land och gär a waarme Stoppe mat fiichte Splécken op, zum Beispill ënner Steng u Fielsen oder Dréchemauren. Des Liewensraim an der Géigend vum Gewässer si besonnesch wichteg fir si. Dofir goufe bei den neie Weieren extra och Dréchemauren ugeluecht. D' Aart huet an de leschte Jorzénge staark ofgehall a brauch dringend Hëllef.



▲ Constructioun vun enger Dréchenmauer.

Eng zweet Zilaart vun de Moosnamen ass de Kammolch. Och hie brauch besonnte Gewässer, déi eng gewësse Gréisst mussen hunn a gläichzäitig Flaachwaasserzone mat Vegetatioun a waarme Waasser.

En typesche Liewensraum, wéi en dem Kammolch gefält an der Gemeng Bartreng. Esou sollen d'Klängelbuerweieren an e puer Joer och ausgesinn.

De gréisste vun den zwee Weiere bei den Aarbechten. Dës Weier huet eng Gréisst vun 9 Ar an eng Déift bis 1,5 Meter. Den zweete Weier ass mat 2 Ar och nach zimlech grouss. Gutt siichtbar hei och déi schéi Landliewensraum: dréchen, extensiv genotzte Wiesen, grouss Uebstbeem an déi nei ugeluechten Dréchemauern.

De grouss Weier direkt nom Ofschloss vun den Aarbechten. Däitlech siichtbar sinn déi grouss Flaachwaasserzonen an den doucen lwwergang Land/Waasser.



▲ Bartreng: En Beispill vun engem typeschen Liewensraum vum Kammolch an dem Klénkert.

AUTRES INFORMATIONS

Prime «Klimabonusbësch»

Une nouvelle prime, intitulée «Klimabonusbësch» sera instaurée sous peu. Cette prime concernera exclusivement les forêts privées.

La prime «Klimabonusbësch» a pour objet de soutenir les propriétaires forestiers privés dans leur participation aux mesures de promotion de l'action pour le climat en mettant en œuvre une sylviculture proche de la nature. L'objectif ultime est de préserver les nombreux services rendus par les écosystèmes forestiers à la société, à savoir la protection du sol, la filtration de l'eau et de l'air, la préservation de la biodiversité et d'un milieu de récréation voire de tourisme écologique, le captage du dioxyde de carbone et la fourniture de produits naturels tels que le bois.

Ce mode d'exploitation forestière permet en outre de mieux adapter les forêts aux effets du changement climatique et contribue à la mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat. La prime est censée récompenser le propriétaire forestier privé qui fournit, par ce mode de gestion forestière durable, les services vitaux fournis par la forêt à l'ensemble de la société. La sylvicul-

ture proche de la nature est un ensemble de techniques de sylviculture qui visent à utiliser au maximum les processus naturels des écosystèmes forestiers dans l'optique de produire durablement des bois de valeur, tout en respectant et en soutenant les autres fonctions et services de la forêt.

«Naturpakt»

En date du 17 septembre 2020, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a présenté une nouvelle prime offrant la possibilité aux communes de prendre un rôle actif en matière de la lutte contre la perte de la biodiversité, intitulé «Naturpakt». Grâce à leurs choix politiques, les communes peuvent contribuer significativement à améliorer la situation de la biodiversité et à fournir des services écosystémiques.

Le fonctionnement du «Naturpakt» sera similaire à celui du «Klimapakt». Ainsi, toute commune souhaitant participer à cette initiative s'engage contractuellement par la signature d'un «Pacte Nature» et la mise en œuvre de mesures sur son territoire visant la restauration d'habitats terrestres et aquatiques, le

rétablissement de la connectivité écologique ou encore la résilience des écosystèmes. En contrepartie, l'État s'engage à offrir une subvention de fonctionnement aux communes ayant signé le Pacte Nature ainsi que les frais liés à des conseillers «Pacte Nature».

Les mesures à mettre en œuvre par les communes signataires visent notamment l'amélioration de l'état de la biodiversité en milieux urbains, ouverts, aquatiques et forestiers, sur les territoires communaux. Elles visent également l'élargissement de l'offre communale relative à la sensibilisation, l'information et au conseil de base, ainsi que le renforcement du rôle exemplaire des communes et de la communication des actions exemplaires.

En mettant en œuvre les mesures proposées dans le catalogue de mesures, les communes contribuent non seulement aux objectifs quantifiés à atteindre en vertu du plan national concernant la protection de la nature, mais également à la mise en œuvre des volets écologiques du plan de gestion des districts hydrographiques et de la stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique.

CONTACT:

Tél.: +352 247 - 56 672

email: benjamin.pauly@anf.etat.lu

www.emwelt.lu